

N/REF : 27/03/2025 10H16 C:264576 I:33807
V/REF : TEL
V/Email reçu le Jeudi 27/03/2025 a 10H16

ARBIB ISABELLE

**1 ALLEE DES PERVENCHES
38700 CORENC**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 24 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 1 PERVENCHES A CORENC
MME ARBIB ISABELLE 06 14 52 46 31
TARIF 420,58 EUROS
ISARBIB@HOTMAIL.FR

MOTIF : INTERVENIR POUR REGARD TAMPON SUR REGARD D EVACUATION EP A VIDANGER
2M3

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 02/04/2025 A 13H30
PERSONNE ABSENTE
LE TECHNICIEN A ESSAYE DE CONTACTER LA CLIENTE
LE BUREAU A LAISSE UN MESSAGE EN VAIN

LE 09/04/2025 A 13H00
TENTATIVE DE POMPAGE DU PUIT PERDU
RESULTAT PAS SATISFAISANT
PREVOIR 2 TECHNICIENS, COMBINAISONS, PIED DE BICHE, BARAMINE
CAR COUCHE EPAISSE DE LAITANCE, CALCAIRE
LE 22/04/2025 A 08H00
POMPAGE + NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE
EXTRACTION TRES IMPORTANTE DE LAITANCE, BETON...

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 9417825 CAISSE D'EPARGNE DU 22/04/2025 - 420,58 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG	1h+Dépl.6 a 10km	3	382,35	382,35
TOTAL H.T.					382,35
T.V.A. a 10,00%					38,23
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>420,58</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN